



RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX – Hébergement en résidences de tourisme

La lecture de nos règlements généraux est fortement recommandée.

Le Centre de villégiature Dam-en-terre se réserve le droit d'exiger le paiement à l'avance pour la location de ses unités d'hébergement.

Tous les clients doivent s'enregistrer à la réception et signer leur « Carte d'enregistrement »

Le Centre de villégiature Dam-en-terre se réserve le droit de refuser l'entrée ou d'interrompre le séjour des clients qui exercent ou encouragent des actes troublant à l'ordre public.

Prise de possession de l'unité : 16H00 (4:00 PM)
Heure de départ : 11H00 (11:00 AM)
En cas de non-respect de cet horaire, un tarif supplémentaire pourrait être facturé.

Chalet ou suite 1 chambre, sont permis :	2 personnes
Chalet ou condo ou suite 2 chambres, sont permis :	4 personnes
Condo 3 chambres, sont permis :	6 personnes

Le locataire est responsable de la propreté de l'unité et doit la laisser dans un état respectable à son départ. Des frais d'entretien ménager supplémentaires peuvent s'appliquer si, au départ des locataires, l'unité est laissée dans un état jugé inacceptable.

Des frais de 10\$ taxes incluses par nuit par personne qui excède la capacité d'accueil sont exigés à l'exception des enfants 0-5 ans.

La personne dont le nom est inscrit sur la réservation est responsable de tout bris ou perte de matériels, d'équipements, de mobiliers ou de fournitures survenu pendant le séjour. Tout objet qui serait manquant ou endommagé par action négligente du client lui sera facturé au prix de remplacement.

Le Centre de villégiature Dam-en-terre n'est pas responsable des accidents qui peuvent survenir dans les unités d'hébergement.

Le Centre de villégiature Dam-en-terre n'est pas responsable de l'argent, des bijoux ni des autres valeurs laissés dans les unités d'hébergement.

Tout objet personnel qui a été oublié par le client sera gardé pendant 60 jours. Passé ce sursis, le Centre de villégiature Dam-en-terre aura le droit de disposer de ces éléments.

Les animaux sont INTERDITS dans les unités d'hébergement. En cas de non-respect de cette politique, des frais supplémentaires seront imputés sur la carte de crédit indiqué au dossier afin de procéder à la désinfection de l'unité.

Toutes nos unités d'hébergement sont non-fumeurs. Une pénalité de 150 \$ + les frais de nettoyage de l'unité seront facturés sur la carte de crédit au dossier si vous contrevenez à cette politique.

Chaque unité louée possède UN espace de stationnement réservé. Tout autre véhicule automobile supplémentaire, ainsi que les remorques, devront être stationnés dans les aires de stationnement prévus à cette fin.

Aucun remboursement ne sera accordé à un locataire qui quitte son chalet, son condo ou sa suite-condo avant la fin du séjour.